

*Collectif des
Associations de
Défense de l'
Environnement
Pays Basque
Sud des Landes.
(43 associations)*



Martine Bouchet, Vice présidente du CADE

Le 13 septembre 2015

à l'attention de Monsieur le Préfet des Pyrénées atlantiques

Objet : demande de Permis Exclusif de Recherches dit de Kanbo (mines d'or) par la SAS Sudmine

Monsieur le Préfet,

Le CADE a été auditionné par la commission spécialisée du CNTE présidée par le sénateur Alain Richard le 14 mars 2015 à Paris, au ministère de l'environnement pendant près de six heures, en compagnie de douze autres collectifs et associations de France, représentant de mouvements citoyens (dont des représentants d'opposants de Notre-Dame-des Landes, Sivens, le Center Parc de Roybon).

Je me permets de vous rappeler le contexte de cette audition. Elle faisait suite aux affrontements autour du barrage de Sivens, et au décès tragique d'un jeune militant, Rémi Fraisse. Face au constat de blocage sur plusieurs projets importants, accompagné de vives tensions de terrain, Monsieur François Hollande avait alors initié ce chantier de la démocratie participative, sous l'égide de Madame Ségolène Royal. L'objectif de ces travaux était de « renforcer la transparence et l'efficacité du débat public et l'association des citoyens aux décisions qui les concernent sans allonger les délais des procédures. » Car si des situations conflictuelles se sont développées, aboutissant même à des occupations de terrain, c'est notamment parce que les citoyens ne participent pas au débat en amont du projet et que des dysfonctionnements apparaissent.

Les conclusions du président Richard ont été remises le 3 juin 2015, sous le titre « Débattre et décider », soulignant la nécessité d'un débat préalable avant toute décision.

Sur le projet de Sudmine, vous avez demandé à titre consultatif leur avis aux conseils municipaux, en spécifiant bien qu'ils ne devaient ni transmettre, ni diffuser le dossier au public. Refus qui nous a été confirmé par vos services, le dossier n'étant communicable qu'une fois les avis rendus.

Comment les conseils municipaux peuvent-ils remplir leur rôle de représentativité s'ils ne peuvent pas communiquer sur le projet ? Comment peuvent-ils organiser un débat sur l'opportunité du projet, qui plus est dans un délai aussi court ?

Et que reste-t-il alors au public comme solution pour se faire réellement entendre et participer à la décision ? Comment va pouvoir s'exprimer une éventuelle opposition ? Et sous quelle forme ? La consultation exclusivement sur internet, après que tous les avis officiels aient été rendus, n'aura jamais les vertus d'un débat.

Le CADE considère que sur ce projet de mines, il est indispensable que soit instauré un débat en amont de l'autorisation de permis exclusif de recherches, qui, selon le droit de suite accordé par le code minier, permettra l'octroi d'un titre minier de concession sans enquête publique autre que celle du démarrage des travaux. Nous avons donc décidé de lancer ce débat avec nos moyens, en alertant nos adhérents et la presse pour informer le public de l'existence du projet, et en organisant des réunions publiques d'informations.

Par ailleurs, nous voulons vous signaler un élément préoccupant : le fait que ce soit la société GeoPlusEnvironnement, dirigée par M. Christian Vallier, par ailleurs président de Sudmine qui ait élaboré la notice d'impact environnemental. Cette société est par ailleurs un des associé de la SAS Sudmine. Cette proximité ne peut que jeter le doute sur l'indépendance des études environnementales.

Dès son démarrage, ce projet semble donc être sur une voie génératrice de crispations.

En espérant que ce courrier retiendra votre attention, et en restant à votre disposition, je vous prie de recevoir, Monsieur le préfet, l'expression de mes meilleures salutations,

Pour le CADE,
Martine Bouchet
Vice-présidente

Copie :
Monsieur Alain Richard, sénateur

Ce courrier est également publié sous forme de lettre ouverte